

Département de l'Ardèche - République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 6 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 mars à 19h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgne, Maire de la commune.

Présents : Olgne Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Cohen Jean-Philippe, Mayot Vincent, Mantelin Julien, Bayon Marguerite, Barbe Monique, Valancony Tiphaine, Schmelzle Jean-François, Plenet Jaouen, Alègre Carlos, Besset Grégory, Auternaud Audrey, Lebailly Laurence

Absents excusés : Delattre Nicolas pouvoir à Olgne Patrick, Richon Isabelle pouvoir à Cohen Jean-Philippe, Boyer Anne pouvoir à Caule Suzanne, Martin Grégoire, Boutoumit Amina,

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : Mayot Vincent

Membres en exercice : 23 **Présents** : 18 **Pouvoirs** : 3 **Votants** : 21

D2023-017 – Affectation des résultats 2022 – Budget annexe Lotissement Les Melzasses

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Patrick Olgne, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Excédent de fonctionnement	
Excédent reporté n-1	30 000.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	30 000.00
Déficit d'investissement	147 242.77
Déficit des restes à réaliser	
Soit un besoin de financement	147 242.77

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) (<i>repris au BP 2023</i>)	
Résultat reporté en fonctionnement (002) (<i>repris au BP 2023</i>)	30 000.00
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	147 242.77

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,